

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 28 octobre 2025

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi, 28 octobre 2025, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M. David Auger, membre de la communauté
M^{me} Jessica Beauchemin, membre parent
M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté
M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Myriam Roy, membre de la communauté
M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel

ainsi que :

M. Jonathan Charbonneau, directeur général
M^{me} Natalie Massicotte, directrice générale adjointe
M^{me} Chantal St-Louis, personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu, directeur du Service des ressources matérielles
M^{me} Laurence Cournoyer, directrice des Services du secrétariat général et des communications
M. Florent Thaon, directeur adjoint du Service des technologies de l'information
M^{me} Audrey Vadeboncoeur, directrice des Services des ressources financières et de l'approvisionnement
M. Marc Vigneault, directeur du Service des ressources humaines

alors que :

M. Mathieu Brochu, membre de la communauté;
M. Tommy Millette-Longbottom, membre du personnel
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M. Frederic Shaw, membre parent
M. Charles-David Savard, membre parent

ont motivé leurs absences.

Constatation du
quorum et ouverture
de la séance

À 19h04, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre
du jour

CA. 25-10-4362

Il est proposé par Mme Myriam Roy que l'ordre du jour soit adopté, en retirant le point 13 : accueil et assermentation de nouveaux membres, considérant l'absence du nouveau membre.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 26 août 2025 ;
4. Suites aux procès-verbaux ;
5. Rapport du Comité de parents ;
6. Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy ;
7. Informations de la présidente du conseil d'administration ;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général par intérim
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique ;
 - b) Comité de vérification ;
 - c) Comité des ressources humaines ;
 - d) Comité consultatif de transport ;
9. CEPRE — Compte rendu des rencontres ;
10. Parole aux élèves ;
11. Période de questions du public ;
12. Inéligibilité et démission de membres ;
13. Désignation de la vice-présidence du conseil d'administration ;
14. Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration et de leur calendrier respectif ;
15. Demande d'ajouts d'espace — Mesure 50511 ;
16. Consultation publique pour l'adoption des amendements aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy* ;
17. Jeux du Québec — appui à la candidature de la Ville de Sorel-Tracy ;
18. Déploiement de l'application mobile Clic École ;
19. Chantier ESG — état de situation ;
20. Rapports de la direction générale :
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme ;
 - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale par intérim ;
21. Varia ;
22. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 26 août 2025	Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique ; Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 26 août 2025 soit adopté tel que rédigé.
CA. 25-10-4363	Adopté unanimement
Suites aux procès-verbaux	Période de questions quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 26 août 2025.
Rapport du Comité de parents	Mme Jessica Beauchemin résume la rencontre tenue le 8 octobre 2025 : - Accueil des nouveaux membres ; - Élections des différents membres (présidence, vice-présidence, secrétaire, administrateur).
Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy	M. Pierre-Olivier B. Côté résume les deux dernières rencontres : – Annuaire des programmes 2026-2027 ; – Hausse des inscriptions de 10 % ; – Achats spécialisés ; – Accueil de nouveaux administrateurs ; – Plan stratégique institutionnel 2025-2030 ; – Contribution à la candidature de la Ville de Sorel-Tracy : Jeux du Québec ; – Parcours et lancement industrie maritime ; – Travaux pour développer un code de vie institutionnel ; – Table interordre CÉGEP – CSS Sorel-Tracy ; – Adoption politique gestion contractuelle.
Informations de la présidente du conseil d'administration	La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy communique de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions.
Présidents des comités	Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général : a) Comité de gouvernance et d'éthique : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance. b) Comité de vérification : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance. c) Comité des ressources humaines : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance. d) Comité consultatif de transport : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance.

CEPRE — compte rendu des rencontres	Ce comité n’a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d’administration.
Parole aux élèves	Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
Période de questions du public	Période de questions réservée aux interventions du public :
Inéligibilité et démission de membres	La directrice des Services du secrétariat général et des communications informe les membres de la démission de deux membres du conseil d’administration : l’un en tant que membre du personnel et l’autre en tant que parent, à la suite de son inéligibilité.
Accueil et assermentation des nouveaux membres	En vertu de l’article 143.3 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> , la secrétaire générale, Me Laurence Cournoyer, procède à l’assermentation des nouveaux membres du conseil d’administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
Désignation de la vice-présidence du conseil d’administration	Considérant que l’article 155 de la Loi sur l’instruction publique prévoit que lors de sa première séance, le conseil d’administration nomme un président et un vice-président parmi ses membres siégeant à titre de parent d’un élève ;
CA. 25-10-4364	Considérant que le mandat de la vice-présidence a pris fin le 18 août 2025 ; Considérant que Mme Marie-Claude Beaudoin propose la candidature de Mme Jessica Beauchemin. Considérant Mme Jessica Beauchemin accepte la proposition. Il est proposé par Mme Marie-Claude Beaudoin : ⇒ de nommer Mme Jessica Beauchemin à titre de vice-président(e) du conseil d’administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
Adopté unanimement	

Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d’administration et de leur calendrier respectif	La secrétaire générale communique de l’information sur les comités statutaires du conseil d’administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne qu’en raison du départ de plusieurs membres du conseil d’administration, quelques postes sont à pourvoir dans deux comités, soit le Comité de vérification et le Comité consultatif du transport. Les membres procèdent donc à la mise à jour de ces comités de la façon suivante : a) Comité de gouvernance et éthique Considérant que l’article 193.1 de la Loi sur l’instruction publique prévoit l’institution par le conseil d’administration d’un comité de gouvernance et éthique ;
CA. 25-10-4365	

Consid  rant les deux postes actuellement vacants sur ce comit  

Consid  rant les renseignements fournis par la secr  taire g  n  rale par rapport    ce Comit   ;

Il est propos   par : Mme Marie-Claude Beaudoin de d  signer les personnes suivantes pour si  ger    titre de membre du Comit   de gouvernance et   thique jusqu'   la fin de son mandat respectif :

- 1) Genevi  ve P  loquin
- 2) Martine Rondeau

Consid  rant l'absence de plusieurs membres, le dernier poste vacant sera discut   le 2 d  cembre 2025.

b) Comit   consultatif du transport

Consid  rant l'absence de plusieurs membres, M. Pierre-Olivier B. C  t   propose que le dernier poste vacant soit discut   le 2 d  cembre 2025.

Adopt   unanimement

Demande d'ajouts
d'espace   
Mesure 50511

CA.25-10-4366

D  p  t de deux (2) demandes d'ajout d'espace au minist  re de l'  ducation dans le cadre du PQI 2026-2036 ;

- a) Demande de construction d'une   cole primaire de 22 classes incluant un gymnase double au 212, rue Gu  vremont    Sorel-Tracy pour la formation g  n  rale (Mesure 50511)    amendement aux r  solutions CA.22-10-4172, CA.22-10-4173 et CA.23-10-4233 ;

Consid  rant que la pr  sente r  solution remplace les r  solutions CA.22-10-4172, CA.22-10-4173 et CA.23-10-4233 ;

Consid  rant qu'une   tude d'avant-projet pour cette demande d'ajout d'espace fut accord  e par le MEQ ;

Consid  rant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a r  alis   et soumis l'  tude d'avant-projet et que le projet est maintenant recommand   par le MEQ ;

Consid  rant que la Direction g  n  rale des infrastructures consid  re cette demande comme prioritaire et n'ayant pas d'enjeu majeur ;

Consid  rant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a obtenu l'autorisation du ministre, le 13 ao  t 2024, d'ali  ner le b  timent qui   tait en place, soit l'  cole Saint-Viateur ;

Consid  rant qu'   la suite de l'obtention de cette autorisation, le b  timent a   t   d  moli    l'  t   2025 et que le terrain maintenant vacant est pr  t    recevoir la construction demand  e ;

Consid  rant que cette construction sera situ  e    proximit   de l'  cole Maria-Goretti, soit sur le terrain adjacent localis   au 212 rue Gu  vremont ;

Consid  rant que l'  cole Saint-Gabriel-Lalemant est situ  e    moins d'un kilom  tre de distance de l'emplacement vis   ;

Considérant que l'École Maria-Goretti et l'École Saint-Gabriel-Lalemant nécessitent toutes les deux des agrandissements et sont localisées dans le même territoire et que la construction demandée soit le 861P01 ;

Considérant que cette construction permettrait de préserver l'espace dédié aux cours des écoles Maria-Goretti et Saint-Gabriel-Lalemant en retirant les modulaires en place et nous permettrait de compléter les projets d'amélioration des cours d'école pour lesquels nous détenons les allocations ;

Considérant que la superficie de la cour de l'École Saint-Gabriel-Lalemant est déjà limite pour une clientèle de plus de 500 élèves ;

Considérant qu'une seule construction au lieu de (2) agrandissements peut représenter des économies importantes en termes de services professionnels, de gestion de projet, de coûts de construction, d'avenants liés aux agrandissements et de gestion administrative ;

Considérant que nous pourrions éviter de perturber (2) écoles avec des chantiers qui risquent de se réaliser partiellement en période d'occupation par les élèves ;

Considérant selon l'organisation scolaire en place dans le territoire d'analyse 861P01 que l'École Maria-Goretti nécessite un ajout minimum de (9) classes, que l'École Saint-Gabriel-Lalemant nécessite un ajout minimum de (10) classes, que l'École Au Petit Bois nécessite un ajout minimum de (2) classes et que l'École Sainte-Anne-les-Îles nécessite un ajout minimum d'une classe le tout représentant un déficit de (22) classes ;

Considérant que nous croyons à la pertinence de mettre en place l'ouverture de classes de maternelle 4 ans dans ce territoire d'analyse puisque le milieu est fortement défavorisé et que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy désire être proactif afin de répondre aux attentes ministérielles en lien avec le déploiement de la maternelle 4 ans dans le réseau de l'éducation.

Il est proposé par M. David Auger de mandater la direction générale et la direction des Services des ressources matérielles afin de présenter au ministère de l'Éducation une demande d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511), soit la construction d'une école primaire de 22 classes incluant un gymnase double au 212, rue Guèvremont à Sorel-Tracy.

b) Demandes de construction d'un gymnase double, d'un réaménagement de la grande salle en (3) salles de classe et de l'ajout de (2) classes pour la formation générale (Mesure 50511) — École Laplume — amendement à la résolution CA.22-10-4174 et CA.23-10-4233 ;

Considérant que la présente résolution remplace les résolutions CA.22-10-4174 et CA.23-10-4233 ;

Considérant que la sécurité des usagers est impactée lors de l'utilisation de la grande salle pour réaliser les cours d'activité physique ;

Considérant que la grande salle inclut en périphérie des portes de salles de classe et que l'absence d'un corridor est un enjeu important pour la sécurité des élèves et du personnel ;

Considérant que des photos sont annexées au présent document afin de bien cerner l'enjeu cité ci-dessus ;

Considérant que l’usage en permanence de la grande salle lors des périodes d’activité physique et l’absence d’un corridor induisent en permanence un niveau sonore très élevé et aléatoire (bruits) dans les salles de classe adjacentes ;

Considérant qu’il est important de promouvoir l’activité physique et le développement des saines habitudes de vie ;

Considérant que la clientèle de l’École Laplume est âgée entre 9 à 12 ans et que l’aménagement d’un espace approprié pour bouger apportera de grands bénéfices pour leur développement, leur santé et leur bien-être ;

Considérant que l’aménagement d’un gymnase apportera assurément une valeur ajoutée pour la communauté et les jeunes de la région ;

Considérant que la hauteur libre de la grande salle, soit 9 pieds et 9 pouces ne permet pas la pratique de plusieurs sports ou activités reconnus dans le milieu scolaire pour des élèves de 2e et 3e cycle du primaire, telle que le basketball, le volleyball, le badminton et l’escalade.

Il est proposé par M. David Auger de mandater la direction générale et la direction des Services des ressources matérielles afin de présenter au ministère de l’Éducation une demande d’ajout d’espace pour la formation générale (mesure 50511), dans le but d’offrir le plus rapidement possible à l’École Laplume un gymnase double en bonne et due forme, le réaménagement de la grande salle en trois salles de classe ainsi que l’ajout de deux classes.

Adopté unanimement

Consultation
publique pour
l’adoption des
amendements aux
*Règles de
fonctionnement du
conseil
d’administration du
Centre de services
scolaire de Sorel-
Tracy*

CA. 25-08-4367

Considérant que l’article 162 de la *Loi sur l’instruction publique* prévoit que le conseil d’administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement ;

Considérant que ces Règles ont été adoptées le 17 novembre 2020, mais que des amendements ont lieu d’y être apportés ;

Considérant que l’article 392 de la *Loi* dispose du fait qu’un centre de services scolaire doit, pour adopter un règlement, donner un avis public d’au moins trente jours indiquant l’objet du règlement, la date prévue de son adoption et l’endroit où le projet de règlement peut être consulté ;

Considérant que la date envisagée pour l’adoption des *Règles de fonctionnement du conseil d’administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy* est le 4 février 2026 ;

Il est proposé par : Mme Marie-Claude Beaudoin

Qu’un avis public soit donné disant que le conseil d’administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, à sa séance ordinaire du 4 février 2026, se propose d’adopter les amendements aux *Règles de fonctionnement du conseil d’administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy*

Adopté unanimement

Jeux du Québec —
appui à la
candidature de la
Ville de Sorel-Tracy

CA. 26-08-4368

Engagement du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy envers la tenue de la 62e finale des Jeux du Québec en 2029.

Considérant le processus de candidature amorcé par la Ville de Sorel-Tracy auprès de Sports Québec afin d'être l'hôte de la finale des Jeux du Québec de 2029 ;

Considérant la mission des Jeux du Québec qui vise à offrir un programme de manifestations sportives en continuum permettant le développement de l'athlète et du sport, et de l'initiation à la compétition ;

Considérant le lien entre cette mission et les valeurs découlant du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire ;

Considérant l'intérêt que représente la mobilisation de la clientèle et des employés du Centre de services scolaire pour les Jeux du Québec ;

Considérant les impacts positifs au niveau de la fierté de la communauté et de la vitalité régionale ainsi que les retombées économiques pour une région de tenir une finale des Jeux du Québec ;

Considérant la volonté du Centre de services scolaire de travailler en partenariat avec la Ville de Sorel-Tracy, volonté qui s'est notamment concrétisée avec l'entente entre l'École secondaire Bernard-Gariépy et l'utilisation du terrain synthétique ;

Considérant la volonté du Centre de services scolaire de favoriser un développement sportif — scolaire et civil — intégré et de favoriser à l'ensemble des citoyens de Sorel-Tracy et de la région un accès à des installations sportives de qualité ;

Considérant la possibilité pour le Centre de services scolaire de collaborer en rendant disponible gratuitement des sites d'hébergement, des plateaux sportifs.

Il est proposé par Mme Jessica Beauchemin :

- d'appuyer l'engagement du Centre de services scolaire pour devenir hôte de la finale des Jeux du Québec en 2029 ;
- de rendre disponibles gratuitement les installations du Centre de services scolaire, soit pour une valeur estimée de 360 000 \$ en biens et services ;
- d'appuyer la tenue de la programmation sportive et d'offrir des services conseils à titre de propriétaire des infrastructures ;
- de réaliser le programme des infrastructures tel que présenté dans le programme des améliorations du cahier de candidature, notamment par la réalisation d'un projet afin de mettre à niveau la piste d'athlétisme et ses installations connexes sur le site de l'École secondaire Fernand-Lefebvre, dans la mesure où les coûts financiers assumés par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy se limitent à l'étude d'avant-projet et à la moitié des frais relatifs aux plans et devis ;
- de participer à la promotion des Jeux du Québec ainsi qu'aux efforts de mobilisation au sein de la communauté étudiante ;
- d'autoriser le directeur général, monsieur Jonathan Charbonneau, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

- Adopté unanimement

Déploiement de l'application mobile Clic École	La directrice du service PIOS communique de l'information sur la nouvelle application Clic école. Destinée aux parents d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, l'application mobile vise à simplifier le quotidien des parents. Elle réunit l'ensemble des renseignements scolaires utiles au suivi scolaire de l'élève. L'application mobile Clic école, initiative du gouvernement du Québec, est en déploiement progressif dans toutes les écoles publiques de la province. Au cours des prochaines semaines, les parents de nos élèves seront informés par courriel et l'information sera également publiée sur le site web du CSSST et sur notre page Facebook. Elle répond aux questions des membres concernant la différence avec MParents et Mozaïk.
Chantier ESBG — état de situation	Le directeur des ressources matérielles donne un état de situation du chantier à l'École secondaire Bernard-Gariépy. Il précise les raisons expliquant l'impossibilité d'intégrer le bâtiment pour la rentrée 2026. Explications par le directeur général sur la préparation de la rentrée 2026 de l'ensemble des élèves du secondaire à l'École secondaire Fernand-Lefebvre. Aucune question ni commentaire.
Rapports de la direction générale	Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période comprise entre le 26 août 2025 et le 28 octobre 2025. Aucune question ni commentaire.
Varia	Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaire. Aucun sujet supplémentaire.
Levée de la séance	À 19h53, il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté que la présente assemblée soit levée.
CA. 25-10-4369	Adopté unanimement



La présidente,

Geneviève Pétiquin

La secrétaire,

Durand Courmayer